

Bureau d'Études M. GUEBEL
Ingénieur Géomètre Expert
Géomètre Conventionné – Inscrit au Tableau Fédéral des Géomètres - UBG n° 2555
Chemin du Douguet, 12, Faymonville
B-4950 WAIMES

PROCES-VERBAL DE BORNAGE - MESURAGE

Je soussigné, GUEBEL Michaël domicilié *Chemin du Douguet, 12, Faymonville B-4950 WAIMES*, porteur du titre d'Ingénieur Géomètre Expert, assermenté en cette qualité par le Tribunal de Première Instance de Verviers et inscrit au Tableau Fédéral des Géomètres, déclare :

avoir été requis par Monsieur VANROSSOMME Thierry domicilié *Rue Trieu Gossiaux, 27, B-6220 FLEURUS*, propriétaire des parcelles sises à FLEURUS, cadastrées ou l'ayant été : FLEURUS – 3^{ème} Division – Wanfercée-Baulet - Section C – Parcelles n° 1425z et 1425a2 , afin de procéder à la division des dites parcelles.

avoir procédé au mesurage du bien et en connaissance de cause avoir :

- ❖ fixé les limites extérieures avec les parcelles voisines suivant le prescrit du géomètre Mouffe du 08/11/1947
- ❖ Fixé les nouvelles limites intérieures 10-11-12.

avoir procédé à la délimitation matérielle des parcelles par la mise en place des bornes type FENO.

avoir constaté pour les parcelles ainsi circonscrites, telles que représentées au plan ci-joint, et cadastrées : 1425z , la superficie suivante : 364.21 m²
1425a2 , la superficie suivante : 311.36 m²

avoir dressé un plan correspondant annexé au présent procès verbal reprenant la liste des parcelles, leur superficie calculée, les coordonnées locales X et Y de leurs sommets

avoir dressé ce 2 octobre 2007, le présent procès verbal en une page au verso du plan.

Signature du propriétaire pour accord sur la nouvelle limite :

VANROSSOMME Thierry Danny 	Lu et approuvé <i>Lu et approuvé</i>
--	---

Estimant ma mission terminée, j'ai clos ici le présent procès-verbal de Bornage/Mesurage.

Fait à Faymonville, le 2 octobre 2007, en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct, plus une pour l'enregistrement.


GUEBEL Michaël
Ingénieur Géomètre Expert

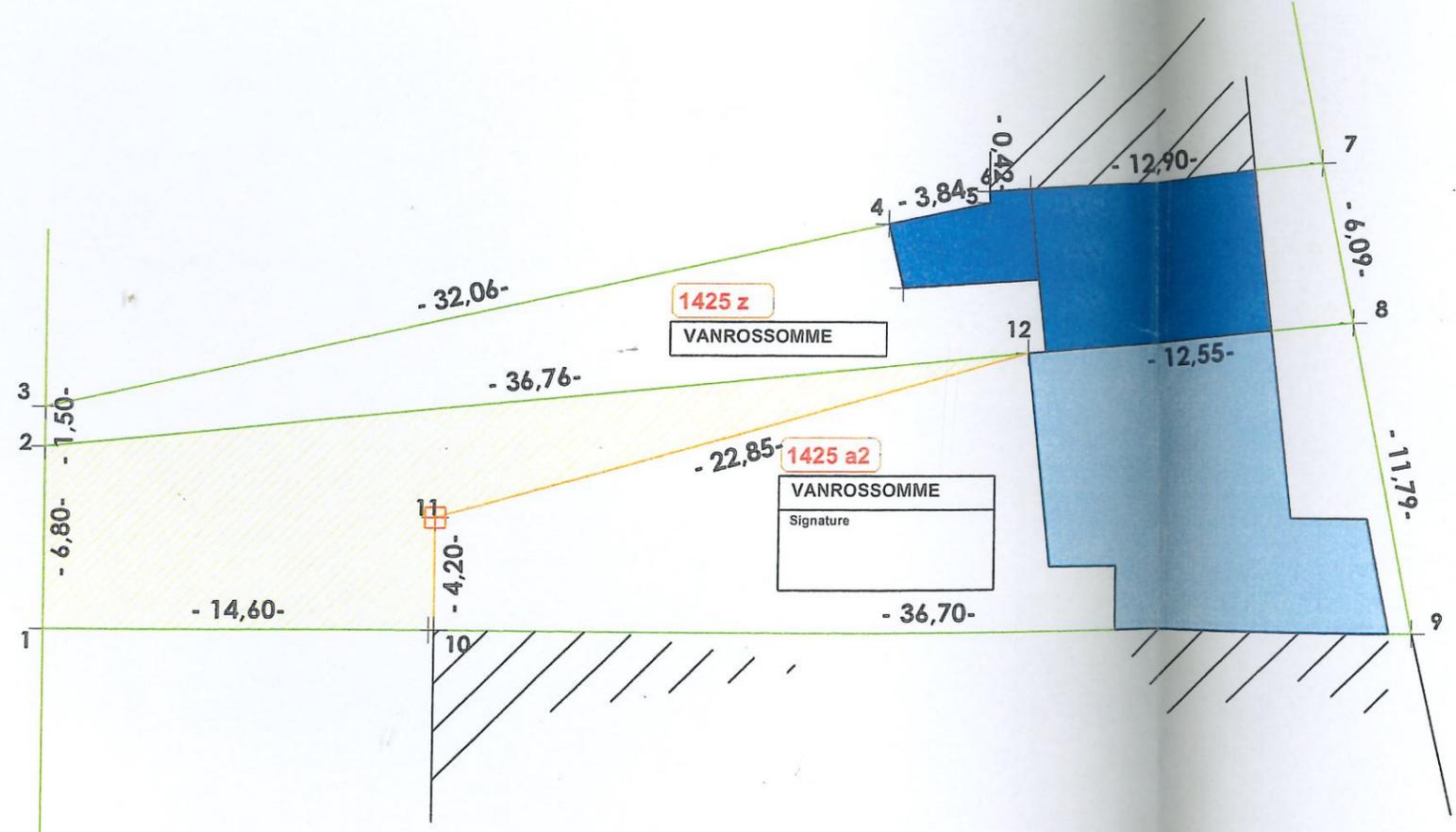
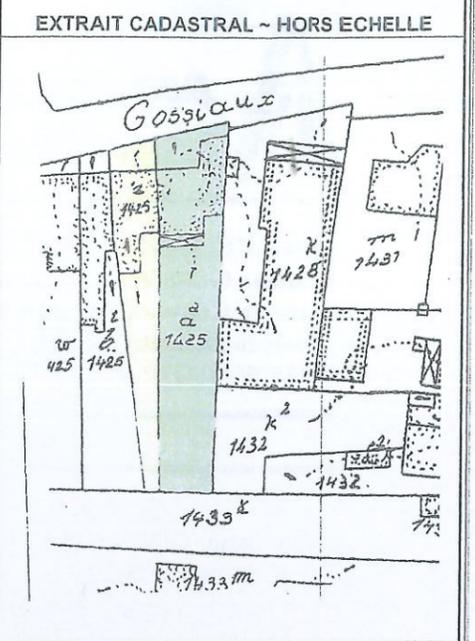
- 348 m
- Numéro et Propriétaires de parcelles cadastrales
- Limite de parcelles cadastrales
- Nouvelle limite de propriété
- Périmètre extérieur de la parcelle
- Nouvelle borne
- Borne existante

LISTING DE COORDONNEES LOCALES					
N°	X	Y	N°	X	Y
1	167,3281	304,2500	7	215,2081	321,8000
2	167,3281	311,0500	8	216,4081	315,8300
3	167,3281	312,5500	9	218,6281	304,2500
4	198,6281	319,4800	10	181,9281	304,2500
5	202,3773	320,3101	11	181,9281	308,4488
6	202,3534	320,7307	12	203,9081	314,6900

CALCUL DES SURFACES

PARCELLE 1425 z
 SURFACE CADASTRALE : 220 m²
 SURFACE MESUREE : 209,77 m²
 SURFACE ZONE 1 : 154,44 m²
 NOUVELLE SURFACE PARCELLE = SURFACE MESUREE + ZONE 1
 = 209,77 m² + 154,44 m² = 364,21 m²

PARCELLE 1425 a2
 SURFACE CADASTRALE : 462 m²
 SURFACE MESUREE : 465,80 m²
 SURFACE ZONE 1 : 154,44 m²
 NOUVELLE SURFACE PARCELLE = SURFACE MESUREE - ZONE 1
 = 465,80 m² - 154,44 m² = 311,36 m²



Signe "ne varié" par les parties et le Notaire.



Signatures:
 Vigneron
 Vanrossomme
 Vanrossomme
 Thierckens

ENREGISTRÉ À FLEURUS
 au RÔLE sans RENVOI
 Le dit acte - sept de de ce jour 2007
 Vol. 26 F° 99 Case 13
 Reçu: vingt-cinq euros
 (25,00)
 L'Inspecteur principal
 PH. BLONDIAUX

Le bien vendu comporte des servitudes reprises à l'acte authentique de vente du bien. Le Notaire instrumentant la réalisation de l'acte est Maître Joëlle THIELENSO 6200 FLEURUS

Ce plan reste la propriété de son auteur et ne peut être utilisé sans son accord.
 Reproduction même partielle interdite
 Géomètre conventionné - UBG n° 2555

SOURCES	Plan géomètre Mouffe du 08/11/1947
LIEUX PLAN CADASTRAL	

COMMUNE FLEURUS	PROVINCE HAINAUT
Objet Plan de mesurage et de bornage d'une parcelle sise à FLEURUS Propriété de Monsieur VANROSSOMME Danny, Rue Triev Gossiaux, 29, 6220 FLEURUS	
Parcelle cadastrée FLEURUS - 3ème Division Wanfercée-Baulet - Section C Parcelle n° 1425a2 - 1425z	Echelle 1 - 250 Date : 19/09/2007 Modifications :
Ardenne Engineering Bureau d'Etudes GUEBEL Chemin du Douquet, 12 B-4750 WAIMES Ing. M. GUEBEL 	